

Affaire Agathe Kanziga : le CPCR fait appel

Alain Gauthier

CPCR, 26 mai 2025



Mercredi 21 mai, la cour d'appel de Paris a jugé sans objet le recours du Parquet National Antiterroriste (PNAT), qui demandait la mise en examen d'Agathe Habyarimana, veuve de l'ex-président rwandais, pour entente en vue de la commission du génocide des Tutsi en 1994.

Vendredi 23 mai, ce même Parquet National Antiterroriste a fait connaître qu'il « *faisait appel de l'absence de mise en examen de la veuve du président HABYARIMANA pour son rôle éventuel lors du génocide des Tutsi en*

1994 » (Agence France Presse[1]). A l'origine de la plainte contre madame Agathe KANZIGA pour complicité de génocide en février 2007, le Collectif des Parties Civiles pour le Rwanda (CPCR) a également décidé, par son avocat maître Michel LAVAL, de faire appel de la décision de la Cour d'appel de Paris.

Contrairement à ce qui a pu être dit ici ou là, cette affaire qui traîne depuis dix-huit ans n'est pas terminée. Ce bras de fer entre le PNAT et les juges d'instruction, assez inhabituel et que peu de gens comprennent, se poursuit donc. Le CPCR continue de penser, depuis de longues années, que madame KANZIGA a joué un rôle dans la préparation du génocide perpétré contre les Tutsi. Il reste des investigations à réaliser, des témoins à entendre ou ré-entendre.

Alain GAUTHIER, président du CPCR

[1] Génocide des Tutsis au Rwanda : le Parquet national antiterroriste fait appel de l'absence de mise en examen d'Agathe Habyarimana – AFP/Franceinfo, 26/5/2023. Voir également notre rubrique « À travers les médias »